

**Impression du Journal de Bord et de guides touristiques municipaux  
Modification des conditions financières  
Avenant n°5 au marché n° 07.014**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 37*

**LE 27 MAI DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 10), M. François LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 21), M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n° 32), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°2), M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°2), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 2.1), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 2.1).

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BREBION Bernard à M. ELOY Frédéric (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

Mme Marie-Catherine Gaillard, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 19 octobre 2006, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'impression du Journal de Bord et de guides touristiques municipaux.

Ce marché a été passé avec l'Imprimerie Dieppoise - Lecerf Rouen Offset.

Ce marché, passé pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, est renouvelable trois fois par reconduction expresse et par période de 12 mois.

Les prix sont révisables à chaque reconduction annuelle suivant les modalités fixées à l'article 5.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Ce marché a déjà fait l'objet de quatre avenants détaillés ci-après :

- par délibération en date du 10 mai 2007, un avenant n° 1 a été pris ayant pour objet l'acceptation de la modification juridique de la société Lecerf Rouen Offset qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 a été repris en location-gérance par l'Imprimerie Offset Numérique ; de ce fait l'Imprimerie Dieppoise est devenue une enseigne commerciale de la société Imprimerie Offset Numérique ;
- par délibération du 11 octobre 2007, l'avenant n° 2 concerne la première reconduction de ce marché pour l'année 2008 ;
- par délibération du 18 octobre 2008, l'avenant n° 3 concerne la deuxième reconduction de ce marché pour l'année 2009 ;
- par délibération du 24 septembre 2009, un avenant n° 4 a été pris pour la dernière reconduction de ce marché pour l'année 2010 mais également pour valider le changement de location gérance de l'Imprimerie Dieppoise au profit de la Société Normande d'Arts Graphiques (SNAG).

L'avenant n° 5 porte sur la modification des conditions financières de ce marché et plus particulièrement pour le numéro de juin 2010 du « Journal de Bord ».

En effet, il n'y aura pas de parution du « Journal de Bord » au titre du mois de mai 2010, en revanche le mois de juin va comporter une pagination plus importante que d'habitude, soit 48 pages au lieu de 32.

Le coût total prévu initialement pour le numéro du mois de mai d'un montant de 5 100 € HT (TVA 5.5 %) ne sera pas facturé mais en contrepartie, le coût total pour le mois de juin s'élèvera à la somme de 7 400 € au lieu de 5 100 € HT.

Considérant l'avis formulé par la commission n°1 réunie le 17 mai 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 à intervenir avec Société Normande d'Arts Graphiques (SNAG) modifiant ainsi les conditions financières pour le numéro de juin 2010.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.